



Conseil Français
des personnes Handicapées
pour les questions Européennes



Le CFHE en 2016

RAPPORT MORAL

Vous le savez, l'Europe traverse aujourd'hui des moments difficiles et pas seulement dans la campagne électorale présidentielle française ! L'Union européenne doit affronter, à la fois, une crise financière et monétaire, une crise politique, une crise sociale, une crise identitaire, auxquelles s'ajoutent la crise des migrants et le Brexit. C'est beaucoup et le handicap ne figure manifestement pas au sommet de l'agenda, malgré les efforts du Forum européen des personnes handicapées pour multiplier les contacts et alerter les décideurs bruxellois. Beaucoup de pays annoncent des restrictions budgétaires portant prioritairement sur le social et donc sur la situation des personnes handicapées. C'est particulièrement sensible au Royaume-Uni, dans les pays du nord de l'Europe, notamment au Danemark, mais aussi en Grèce, en Italie. Du point de vue institutionnel, la décision de la Commission Junker de sortir le dossier du handicap de la DG Justice pour le confier à la DG Affaires sociales, que nous avons déjà dénoncée l'an dernier, n'est à l'usage ni une bonne idée ni un avantage.

Voilà donc le contexte européen dans lequel a dû travailler le CFHE en 2016. Ses activités et sa présence sur le terrain n'en ont pas été entamées pour autant et, si je devais caractériser d'un mot l'année 2016 pour notre association, je dirais qu'elle a été pour le CFHE une année de consolidation. Consolidation dans ses missions, dans ses partenariats, dans ses interventions, dans son périmètre d'activités.

Les politiques européennes

Je retiendrai dans ce domaine trois initiatives qui m'ont paru au cours de cette année 2016 illustrer l'impact que peuvent avoir les politiques européennes sur nos propres pratiques.

- **La Directive sur les marchés publics**

A la suite de notre intervention, au moment de la transposition de cette directive, auprès du ministère des Finances, où nous ont accompagnés les députés Barbara Pompili et Pascal Durand, nous avons eu l'heureuse surprise de constater la référence faite à la Convention des Nations-unies dans les visas du décret d'application publié le 25 mars 2016. Peut-elle être portée au crédit de notre action de lobbying ? Quoi qu'il en soit, c'est un précédent important, dont nous avons fait un des points majeurs de notre intervention.

Nous avons poursuivi ensuite notre action pour faire connaître les avancées en matière d'accessibilité de ces nouvelles dispositions, en organisant dans le cadre de la commission Europe du CNCPH une rencontre avec la référente ministérielle « achats responsables » du ministère de la Culture et de la Communication.

- **La Directive sur les sites web**

Cette directive a été approuvée le 26 octobre 2016, publiée le 2 décembre et est entrée en vigueur le 22 décembre. Les pays ont 21 mois pour la transposer, 12 mois ensuite pour mettre à jour les nouveaux sites, 24 mois les sites existants et 33 mois pour les applications aux mobiles. Le CFHE s'est efforcé avec plusieurs autres associations et en s'appuyant sur les travaux de son groupe de travail sur l'accessibilité numérique, de faire valoir les propositions du projet de directive européenne lors des travaux préparatoires à l'élaboration de la Loi française sur la République numérique.

- **Le projet de directive sur l'accessibilité des biens et des services.**

Le CFHE a réuni les parties prenantes françaises sur le thème de l'accessibilité en vue d'élaborer la position française sur le projet d' « Acte européen d'accessibilité » présenté par la Commission en décembre 2015. L'avis issu de cette réunion et des contributions du CNCPH et de certaines associations a été adressé par le CFHE au Forum Européen à Bruxelles le 27 janvier 2016.

Nous avons ensuite rencontré Robert Rochefort, parlementaire français chargé du rapport du Parlement sur ce projet et l'avons mis en relation avec le Forum. Puis, après son retrait du dossier, nous avons continué à participer aux discussions, mais avec, malheureusement, une audience moindre auprès de son successeur danois. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises, soit en appui du Forum, soit de notre initiative, auprès des députés européens français sur les conclusions et les tentatives de « détricotage » du projet de directive de la part des commissions sur les transports, la culture et le marché unique.

La Convention des Nations Unies

Le CFHE a, cette année encore, consacré beaucoup de temps et d'énergie à la promotion de la Convention des Nations-unies en France, avec des interventions dans plus d'une quinzaine de colloques, conférences et séminaires (associations, organismes, ARS, etc.). Avec, peut-être, pour la première fois, l'impression que les efforts qu'il déploie en ce sens, avec d'autres, bien entendu, commencent à porter quelques fruits.

Le séminaire annuel du CFHE s'est déroulé le 25 mars 2016 sur une thématique fortement induite de la Convention : « Zéro sans solution : quelles réponses en Europe ? », où Jamie Bolling ([ENIL](#)) a représenté le réseau de la vie autonome et a exposé le cas de la Suède, Javier Guemes ([ONCE](#)) a présenté la situation en Espagne et où Etienne Petitmengin, Secrétaire général du Comité interministériel du handicap ([CIH](#)) a pour sa part exposé la situation et le point de vue français.

Le Comité interministériel du handicap a présenté le rapport officiel du gouvernement français au CNCPH le 25 avril 2016. Le CFHE et le Comité d'Entente des associations représentatives des personnes handicapées se sont associés dans un communiqué de presse rappelant le retard très important de la France dans la remise de ce rapport et les écarts encore considérables existant entre l'esprit de la Convention et la réalité quotidienne vécue par les personnes handicapées.

Le CFHE, qui avait amorcé cette démarche dès 2015, s'est mis, à compter de la date de remise du rapport officiel français, avec encore plus de détermination à la préparation d'un pré-rapport alternatif. Pourquoi un pré-rapport ? Parce que, compte tenu du retard pris dans la remise du rapport officiel français, le rapport alternatif définitif ne devrait pas être examiné par le Comité des droits de Genève avant 2018-2019 et qu'il nous a paru souhaitable que la société civile et le mouvement associatif prennent date, en commençant à dresser un tableau des écarts entre le document du gouvernement et la réalité vécue par les personnes handicapées. L'année 2016 a donc vu la mise en place par le CFHE d'une

méthodologie de concertation avec l'ensemble des associations représentatives des personnes handicapées et le milieu de la recherche.

L'opération a impliqué, notamment, la constitution de 25 groupes de travail répartis par articles de la Convention, la désignation de 25 référents-experts pour les coordonner, la mise à disposition d'une large documentation (428 documents) sur le fond et la forme de l'exercice et des réunions régulières de comptes - rendus des travaux et de propositions de rédaction. Je voudrais remercier très vivement toutes celles et ceux qui ont bien voulu accepter de participer à cette entreprise ambitieuse et ont déjà produit 28 contributions (23 rédigées par les référents, 5 par des associations) et pris part, ensemble ou séparément, à 27 réunions de travail et 3 réunions de concertation. 2016 a été, de ce point de vue, une année particulièrement laborieuse, dont nous espérons récolter les fruits en fin de l'année en cours.

Cette activité a été évoquée aux deux réunions du Comité de suivi de la Convention des Nations-unies organisées en 2016 par le Défenseur des droits, au sein duquel le CFHE représente la société civile. C'est à ce titre aussi que le CFHE a fait connaître son point de vue lors de la conférence organisée en décembre 2016 par le Défenseur des droits sur l'effectivité juridique dans notre pays de la Convention des Nations-unies.

Les groupes de travail

Outre la poursuite en 2016 de l'animation du **groupe de travail sur l'accessibilité numérique**, à l'occasion, notamment de l'élaboration de la Loi sur la République numérique, le CFHE s'est fortement investi dans les travaux du **groupe réuni autour de Maryvonne Lyazid sur le thème de « la représentation des droits et l'activité gestionnaire »**. Quatorze auditions de responsables d'associations et d'organismes privés ou publics ont été réalisées en 2016 et les premières réflexions issues de ces entretiens sont en cours de rédaction (merci à Bruno Gaurier de son implication). On s'achemine vers un ouvrage d'environ 150 pages, articulé autour d'un aperçu historique de la problématique, d'une analyse des réponses que les différents acteurs apportent ou n'apportent pas à ce questionnement et d'une proposition de pistes et recommandations pour concilier concrètement les deux approches.

En complément de l'activité de ces groupes de travail, je voudrais évoquer **quatre exemples d'intervention du CFHE** en 2016 qui me paraissent caractériser les nouvelles dimensions que pourraient prendre ses missions :

- Même si la raison d'être d'une association comme le CFHE réside pour l'essentiel dans la transmission et le lobbying, la participation à des projets de recherche conduits par des spécialistes peut lui permettre d'approfondir sa réflexion et d'élargir sa capacité à argumenter et convaincre. C'est le sens de sa contribution, qui a commencé en 2016 et qui devrait se poursuivre sur les 2 prochaines années, **au projet de recherche Capdroits** : « Accompagner l'exercice des droits et libertés dans la citoyenneté », piloté par le collectif universitaire « Contrast », la Centre Max Weber, le CFHE, à travers, notamment, la participation de Iulia Taran, et financé par la CNSA. La mise au point de ce projet dans lequel le CFHE s'est largement impliqué en 2016 répond très clairement au souci que nous avons d'assurer la promotion et la mise en œuvre de l'article 12 de la Convention des Nations-unies, article capital relatif à la « reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité ».

- C'est avec la même préoccupation pour les conséquences de l'application de la Convention des Nations-unies, que le CFHE s'est engagé en 2016 dans la réflexion sur les **Objectifs du développement durable (ODD)** en apportant une contribution au rapport de la France soumis en juillet 2016.
- De la même façon, le CFHE est présent et actif au sein du **Comité de pilotage de l'évaluation du FSE**. Le Comité traite essentiellement des questions d'évaluation et de la mise en œuvre des programmes. Il nous a particulièrement intéressé en 2016 par son approche de « l'Initiative pour l'emploi des jeunes », instrument financier de l'Union européenne qui s'adresse aux jeunes qui ne sont ni en situation d'emploi, ni dans l'enseignement, ni en formation (NEETS).
- Dans le même ordre d'idée, le 26 juillet 2016, le CFHE a présenté une première proposition de réponse à la demande de consultation de la Commission Européenne, à la suite de la publication d'une communication sur **le Socle européen des droits sociaux**.

La présence institutionnelle du CFHE

- **Le Forum Européen des Personnes Handicapées**

Le CFHE a activement participé en 2016 aux trois Conseils d'administration et à l'Assemblée générale du Forum européen des personnes handicapées, ainsi qu'à la journée européenne des personnes handicapées, dont les travaux ont largement été consacrés aux conditions d'application de la Convention des Nations-unies et aux négociations avec le Parlement sur la directive relative à l'accessibilité des produits et des services.

- **Le CNCPH**

Le CNCPH a été renouvelé en 2016. La Commission Europe et international a été reconduite. Le CFHE en a été désigné rapporteur et il a proposé qu'Alain Faure en soit l'animateur, en tant que personnalité qualifiée. Nous avons aussi proposé qu'au-delà de l'examen à la lumière des préconisations de la Convention des Nations-unies, des textes qui lui seront présentés, la Commission étudie, d'une manière plus générale, les impacts des politiques et textes européens sur nos lois, nos dispositifs et nos bonnes pratiques. Une fois constituée, la Commission Europe a axé ses travaux, outre les questions d'actualité, sur la directive marchés publics, sur la mise en place des normes et sur l'article 12 de la Convention pour lequel elle a décidé, fin décembre, de créer un groupe de travail ad hoc.

Elle s'est aussi saisie du cas d'école qu'a constitué la sortie en France, en fin d'année 2016, de la « carte mobilité-inclusion », qui a coïncidé avec la mise en place d'une carte européenne de mobilité promue par l'Union européenne, sans que le lien ait été fait, malgré les interventions du CFHE, par les autorités françaises et la DGCS, entre ces deux initiatives. Cette occasion manquée mettra inutilement en difficulté nos ressortissants en déplacement à l'étranger. Les interventions du CFHE auprès du Secrétariat d'Etat aux affaires européennes ou celui des personnes handicapées en novembre et décembre dernier sont restées sans réponse. Nous espérons pouvoir relancer la discussion du côté de la Commission via le Forum européen.

- **La CNCDH**

La cooptation du CFHE comme membre de la CNCDH a entraîné un développement intéressant de la question du handicap dans les travaux de la Commission nationale.

L'un des deux Prix annuels des droits de l'homme attribué par la CNCDH en 2016 a été consacré pour la première fois au sujet du handicap : « La représentation des droits des personnes handicapées à la lumière de la Convention des Nations-unies relative aux droits des personnes handicapées ».

La CNCDH et le CFHE ont décidé de publier en collaboration un Guide de présentation de la Convention des Nations-unies, dont la préparation a occupé une bonne partie de 2016.

Sur proposition du CFHE, la CNCDH a adopté un amendement à son avis sur le projet de loi « Egalité et citoyenneté », s'étonnant qu'un projet de texte de loi intitulé « Egalité et Citoyenneté » soit muet sur la rupture flagrante d'égalité et sur la discrimination directe entre citoyens que constitue l'interdiction de voter signifiée à un certain nombre de citoyens par un magistrat, en raison de leur handicap. Cet amendement a conduit le CFHE à proposer à la CNCDH, qui a accepté, d'aller plus loin et de publier un avis sur le droit de vote des personnes handicapées. Le président du CFHE a été chargé d'en être le rapporteur et l'avis, préparé en 2016, sera adopté à l'unanimité le 26 janvier 2017.

- **Le Comité d'entente**

Le CFHE a régulièrement participé en 2016 aux réunions du Comité d'entente, s'efforçant d'apporter un éclairage européen à ses travaux. Dans la réflexion qui s'est fait jour sur le rôle relatif du Comité d'entente et du CNCPH, le CFHE a exprimé une position claire : pour lui le véritable lieu du lobbying en faveur des personnes handicapées est le Comité d'entente, qui a une totale liberté d'expression et la capacité de créer, le moment venu, des rapports de force avec les autorités publiques. L'exemple du communiqué de presse sur l'exil forcé en Belgique que le CFHE a préparé pour le Comité d'entente en novembre 2016, à la suite de la réunion du Comité franco-wallon, me paraît être une bonne illustration de ce positionnement.

La vie de l'association

Un mot du fonctionnement statutaire de notre association : trois réunions du **bureau** en 2016 et trois **Conseils d'administration**, une **Assemblée générale** qui a bien voulu reconduire mon mandat, le maintien un peu compliqué mais heureusement abouti du poste de Iulia Taran, une légère, mais réconfortante en ces temps de disette budgétaire, augmentation de la subvention de l'Etat et la prise en charge de notre comptabilité en cours d'année par l'APAJH, à qui j'en exprime mes plus vifs remerciements. Mais l'évènement de l'année 2016, c'est bien sûr, le **départ de Philippe Miet**, qui a cru bon de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 15 décembre dernier. J'ai déjà eu l'occasion de dire publiquement à Philippe tout le bien que je pense et que nous pensons tous de son action au sein du CFHE et combien nous regrettons sa décision. Mais comme vous le savez, Philippe a accepté de nous accompagner encore sur quelques dossiers et il ne nous quitte donc pas encore complètement. Trouve ici, cher Philippe, l'expression renouvelée de toute notre gratitude pour les années que tu as consacrées au CFHE.

Farbod Khansari a succédé à Philippe dès le 16 décembre, grâce à l'efficacité et à la générosité de l'APF, que je salue ici avec reconnaissance au nom du CFHE. Il ne serait pas raisonnable que ce rapport 2016 en dise plus sur Farbod, mais vous me pardonneriez d'anticiper un peu pour dire combien je me réjouis, avec toute l'équipe du CFHE, de voir la rapidité et le talent avec lesquels Farbod a su prendre en mains les dossiers et s'imprégner de la culture si particulière du CFHE.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour remercier très sincèrement pour toute l'activité de cette année 2016 que je viens d'évoquer et dont Farbod va vous faire une présentation plus détaillée, la petite mais redoutablement efficace équipe du CFHE (c'est l'expression que j'ai utilisée l'an dernier, mais elle me paraît rester entièrement d'actualité) : outre nos deux délégués généraux successifs, notre assistante, **Sophie Escolar**, chacun consacrant au CFHE un généreux mi-temps, **Iulia Taran**, que nous partageons avec le projet Capdroits et **Cécile Vallée** à quart de temps partagé avec la FIRAH.

J'exprime aussi toute ma gratitude aux membres du conseil d'administration et du bureau pour leur soutien attentif et sans failles. Avec une pensée particulière pour **Alain Faure**, notre représentant auprès du Forum, animateur de la commission Europe du CNCPH, pour **Bruno Gaurier**, conseiller hors pair, pour **Yvon Gervy**, notre Trésorier, pour nos amis de l'APAJH qui veillent maintenant sur notre budget, et pour nos deux Bernadette, **Bernadette Céleste** et **Bernadette Pilloy**, qui ont bien voulu accepter d'être mes suppléantes au CNCPH et à la CNCDH.

Pour conclure

Toute cette somme d'interactions entre l'Europe et notre pays en matière de handicap, dont je viens de rappeler quelques exemples, et les conséquences qu'elles ne manquent pas d'avoir sur nos réflexions, nos comportements et nos pratiques montrent, à l'évidence, que les actions conduites en France sur le handicap sont étroitement solidaires des initiatives et orientations issues de l'Union européenne, du Parlement européen, du Forum européen des personnes handicapées et de l'observation des pratiques des pays membres. On peut rappeler, à titre d'exemples, la transposition dans le Code du travail français de la directive européenne de 2000 sur l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi et l'adaptation des postes de travail, celle de la directive de 2001 sur l'accessibilité des moyens de transport, le rôle d'aiguillon de la Charte européenne des droits fondamentaux (art.26), le règlement relatif au transport aérien de 2008, les conditionnalités d'accessibilité apposées aux projets financés par le FSE, la promotion de la Convention des Nations-unies et son application, le lancement des dernières directives sur les marchés publics, sur les sites web et sur l'accessibilité des biens et services, évoquées plus haut. Il conviendrait aussi de ne pas oublier l'important rôle de magistère moral joué en son temps par le Conseil de l'Europe, en particulier en matière d'éducation inclusive.

A l'heure où il est de bon ton de charger l'Europe de tous les maux et de rivaliser d'imagination pour remettre en cause la construction européenne, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que l'Europe est à l'origine d'une bonne partie des mesures positives prises dans notre pays en faveur des personnes handicapées depuis plus de vingt ans.

Albert Prévos

Président du CFHE



C/° APF - 17, bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS

☎ 01.40.78.69.45 ou 01.40.78.27.30

✉ delegationpermanente@cfhe.org

www.cfhe.org



Suivez nous sur Twitter ! @cfhe_europe